**Autodéclaration pour déterminer l’origine ou la provenance des marchandises offertes**

1. Je suis/nous savons que les sanctions actuelles de l’UE contre la Russie et la Biélorussie interdisent, entre autres, d’acheter et/ou d’importer certains biens liés à la Russie, à la Biélorussie, à la Crimée/Sébastopol et aux régions des oblasts de Donetsk et de Lougansk en Ukraine qui ne sont pas contrôlées par le gouvernement ukrainien (ensemble les « territoires sanctionnés »), directement ou indirectement, qui sont originaires, situés ou exportés des territoires sanctionnés.

2.1 Sanctions concernant les biens liés (i) à la Crimée (y compris Sébastopol) et/ou (ii) aux zones des oblasts de Donetsk et de Louhansk en Ukraine qui ne sont pas contrôlées par le gouvernement de l’Ukraine ((i) et (ii) ensemble, « Territoires occupés »)

Par conséquent, je confirme / nous confirmons par la présente que la déclaration ci-dessous est vraie et exacte à tous égards :

☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires ni situées dans les territoires occupés.

☐ Les marchandises vendues sont originaires et/ou situées dans les territoires occupés.

2.2 Sanctions concernant les marchandises liées à la Russie

En outre, je confirme / nous confirmons par la présente que la déclaration ci-dessous est vraie et exacte à tous égards :

☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires de la Russie, ni situées en Russie, ni exportées de la Russie.

☐ Les marchandises vendues

• sont originaires de Russie, sont situés en Russie ou sont exportés de Russie, respectivement.

•toutefois, ces marchandises ne sont pas couvertes par les sanctions actuelles de l’UE à l’encontre de la Russie, en particulier (mais sans s’y limiter) elles ne sont couvertes par aucune des annexes XVII, XXI, XXII et XXV du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil.

☐ Les marchandises vendues

• sont originaires de la Russie, sont situés en Russie et /ou sont exportés de la Russie et

• ces biens sont couverts par les sanctions actuelles de l’UE à l’encontre de la Russie [en particulier, s’ils relèvent des annexes XVII, XXI, XXII et/ou XXV du règlement (UE) no 833/2014 du Conseil].

2.3 Sanctions concernant les marchandises liées au Bélarus

En outre, je confirme / nous confirmons par la présente que la déclaration ci-dessous est vraie et exacte à tous égards :

☐ Les marchandises vendues ne sont ni originaires du Bélarus, ni situées au Bélarus, ni exportées du Bélarus.

☐ Les marchandises vendues

• sont originaires de Biélorussie, sont situés en Biélorussie ou sont exportés de Biélorussie, respectivement ;

•toutefois, ces marchandises ne sont pas couvertes par les sanctions actuelles de l’UE à l’encontre de la Biélorussie, en particulier (mais sans s’y limiter) elles ne sont couvertes par aucune des annexes VII, VIII, X, XI, XII et XIII du règlement (UE) n° 765/2006 du Conseil.

☐ Les marchandises vendues

• sont originaires de Biélorussie, sont situés en Biélorussie et /ou sont exportés de Biélorussie et

• ces biens sont couverts par les sanctions actuelles de l’UE à l’encontre de la Biélorussie [en particulier, s’ils relèvent des annexes VII, VIII, X, XI, XII et/ou XIII du règlement (UE) n° 765/2006 du Conseil].

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|        |   |        |   |         |
| Lieu |   | Date  |   | Nom du signataire autorisé (article 126b du Code civil allemand, BGB) |